

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU COMITE SYNDICAL SCOLAIRE du VERMOIS
DU 23 décembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 décembre, le Comité Syndical Scolaire du Vermois s'est réuni à dix-huit heures trente à l'école de Ville-en-Vermois après convocations légales, sous la présidence de Monsieur Laurent MORETTI, Président.

Membres afférents

Au Comité Syndical Scolaire :

Nombre en exercice : 15

Nombre de présents : 08

Nombre de Votants : 11

Quorum : 08

Etaient présents :

Mesdames BARBILLON Renée et GUESNEY Nicole.

Messieurs CLOS Sébastien, MORETTI Laurent, OBRINGER Sylvain, RENAULD Arnauld, RICHON Claude et POIROT Rémi.

Pouvoirs :

Madame LEMONT Aurélia donne pouvoir à Claude RICHON

Madame AYRAL Elisabeth donne pouvoir à Laurent MORETTI

Madame WIBERT Magali donne pouvoir à Nicole GUESNEY

Excusés :

Madame BERNARDIN-GALLAND Mélanie

Messieurs ANDRE Damien, STEMETZ Jean-François et TOQUET Josselin

Monsieur le président précise que le quorum est atteint avec (avec les pouvoirs) 13 voix.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30, demande si le compte rendu du 01 octobre 2024 fait l'objet d'observations. Aucune observation n'est émise, le procès-verbal est adopté.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le président demande à un membre du Comité Syndical Scolaire d'assurer le secrétariat de séance. Claude RICHION accepte de prendre le secrétariat.

Virement de crédit N°03

Monsieur le Président, Laurent MORETTI, rend compte de sa décision prise par délégation du Comité Syndical Scolaire du Vermois.

Ce virement de crédit est porté à la connaissance du comptable et aux membres du Comité Syndical Scolaire du Vermois.

Objets : Emprunt CAF

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|---|-------------|--------------------------------|---------|
| Article (Chapitre) - Opération | Montant | Article (Chapitre) - Opération | Montant |
| 1681 (16) : Autres emprunts | 2 961,00 | | |
| 231 (23) - Immobilisations corporelles en cours | -2 961,00 | | |
| | 0,00 | | |
| Total Dépenses | 0,00 | Total Recettes | |

26/2024 Décision Modificative N°01

Afin de palier à un manque de crédit au chapitre 012 – « Charges de personnel et frais assimilés », le Président propose de procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre 70 « Produits des services, domaine et ventes divers » + 12 000,00 €

Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » + 12 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Comité :

ACCEPTE de procéder à l'écriture comptable nécessaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

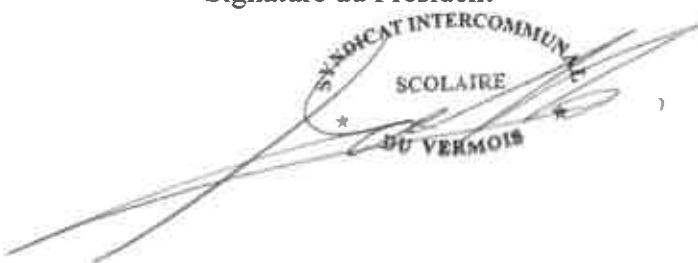
La séance est levée à 19H00

Secrétaire de séance



Claude RICHON

Signature du Président



The signature is handwritten and includes the text "SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DU VERMOIS" in a stylized font, with two small stars at the ends of the horizontal line.

Laurent MORETTI